



## Communiqué

### Honoraires des médecins spécialistes : les patients encore victimes

Force Ouvrière condamne fermement le mot d'ordre lancé par certains syndicats de spécialistes, chirurgiens et anesthésistes, incitant leurs adhérents à l'application, dès le 1<sup>er</sup> septembre, de dépassements d'honoraires abusifs et non prévus par la convention médicale.

Si l'on peut comprendre le souci des praticiens libéraux de voir appliquer des mesures négociées et validées par les différentes parties prenantes, en revanche on ne peut accepter que les patients soient une fois de plus les victimes désignées d'une « bagarre » dans laquelle ils n'ont pas leur mot à dire.

Force Ouvrière, convaincue qu'un système conventionnel fort est seul garant d'une égalité d'accès à des soins de qualité, rappelle que les médecins conventionnés secteur 1 se sont engagés à respecter des tarifs opposables.

La Confédération Force Ouvrière, soucieuse de l'intérêt des assurés sociaux, a déjà fait connaître sa position défavorable à une hausse sauvage des honoraires médicaux. Si les pouvoirs publics et surtout l'UNCAM avaient depuis plusieurs mois décidé d'ouvrir des négociations sur le système optionnel, la situation ne serait pas si dégradée.

Pour FO, le secteur optionnel doit notamment aboutir à ce que des médecins du secteur 2 acceptent d'appliquer des tarifs opposables dès lors que les patients leur sont envoyés par leur médecin traitant.

Paris, le 30 août 2006

Contact : Jean-Claude MALLET

☎ : 01.40.52.83.80